

# Mise à jour de cette page : Les punaises de lit en 2024 : Réalités, risques et impostures

29/01/2026

Nature et Santé Santé-Environnement



## Les punaises de lit en 2024 : réalités, risques et impostures<sup>1</sup>

Communiqué de l'Académie nationale de médecine

5 avril 2024

La « punaise de lit » commune (*Cimex lectularius*) est un nuisible hématoophage qui a suscité des inquiétudes et une forte médiatisation au cours des derniers mois de 2023. Cet insecte nocturne et grégaire, introduit à l'Homme depuis des milliers d'années, était bien connu avant la seconde guerre mondiale (1). Vers les années 1950, il avait disparu des préoccupations quotidiennes, au moins dans les grandes villes. Par la suite, l'interdiction d'usage d'insecticides efficaces mais trop dangereux pour la santé humaine tels que le DDT (dichlorodiphénylméthyléthane) et l'apparition de résistances à d'autres insecticides, ont favorisé son essor, d'abord aux États-Unis d'Amérique, puis en Europe. En France, le pourcentage des foyers infestés, avoisinait 7 % en 2014, est estimé à 11 % en 2023 (2). Les autres causes de cet essor sont multiples : accroissement des cas de contamination lors de déplacements, augmentation du marché de la seconde main (meubles, en particulier literie), méconnaissance globale de l'insecte (aspect, taille, comportement, mode de vie) (3), vétusté de certains logements facilitant la colonisation d'un immeuble.

Le communiqué de l'ANM formule des recommandations sur la lutte contre les

du public sur l'intérêt et les moyens du diagnostic de l'infestation

de lit au domicile et, plus particulièrement, une fiche éducative pour

signaler les comportements à risque lors de déplacements (valise sur le lit dans un

Ressources pour

comprendre et transmettre

**Format :**

Étude (rapport / thèse...)

**Année :**

2024

**Editeur :**

Académie nationale de médecine

• l'inspection régulière de la literie et des sites à risques de propagation (locations saisonnières, hôtels, cinémas, transports en commun...) avec la création de fiches

signalant l'auto-contrôle fait par les professionnels ;

• un processus de certification/labellisation, pour garantir l'expertise des

professionnels intervenant dans ce domaine (certification du duo maître-chien / chien renifleur, et des entreprises de désinsectisation) et la labellisation des produits

efficaces ;

• une alerte de ses habitants sur le risque de dissémination rapide des punaises de lit au sein d'un immeuble et sur la nécessité d'un traitement qui, pour être efficace, sera

long et coûteux, en rappelant que les compagnies d'assurance ne sont pas actuellement concernées par la lutte contre ces nuisibles ;

• l'insertion d'un volet sur les punaises de lit dans les politiques sur l'hygiène des lieux d'habitation.

## Consulter l'étude

<https://www.academie-medecine.fr/les-punaises-de-lit-en-2024-realites-risques-e...>